



MASTER PROVENCE

RENCONTRE INTERNATIONALE JUDO VETERANS VITROLLES

Samedi 4 mai 2019 – Gymnase Piot

Label A de la FFJDA

REGLEMENT



Le mot du Président

Fort de son expérience de l'an dernier, le Comité 13 Judo, a décidé de reconduire le Master de Judo Vétérans en Provence

Outre notre capacité à accueillir dans les meilleures conditions nos amis vétérans sur une compétition de haut niveau labellisée par la Fédération Française de Judo, la particularité de cette manifestation résidera encore en l'association du sport avec la Santé : vous pourrez visiter des espaces dédiés, vous faire donner des soins par des kinésithérapeutes ou effectuer une séance de cryothérapie ... tout sera mis en œuvre pour harmoniser sport, loisir et bien être.

Votre présence et votre satisfaction seront notre récompense !
Bienvenue à tous.

Alain JULIEN
Président du Comité 13 Judo

Lieu de la compétition

L'Evènement se déroulera le 04 Mai 2019 au Gymnase PIOT
344 Avenue Rhin Danube, 13127 Vitrolles.

Localisation GPS : Latitude : 5.27300000 / Longitude : 43.42610000



6 surfaces de combat
1 400 places dans les gradins, Salle d'échauffement dans le dojo 180 m2

Horaires

Vendredi 03 mai

Pesée 18h – 21h

Samedi 04 mai

Master Provence 9h – 19h

Espace Santé 10h– 18h

Règlement général

ENGAGEMENT

- ◆ L'inscription sera effective à réception du paiement au plus tard le 24 Avril 2019 à minuit.
- ◆ Montant de l'inscription : 15€
- ◆ Inscription et modalités de Paiement sur site Organisateur : <http://www.judo13.fr/master-veterans>
- ◆ Pour les judokas inscrits mais absents, le montant de l'inscription sera encaissé.
- ◆ Nombre d'inscriptions limité à 400.

REGLEMENT SPORTIF

Le règlement sportif est en conformité avec les règles en vigueur de la FFJDA.

LICENCE ET CERTIFICAT MEDICAL

Pour les Français

- ◆ Les combattants doivent présenter deux (2) timbres de Licence FFJDA
- ◆ Les combattants présentent un certificat médical attestant qu'il n'y a aucune contre-indication à la pratique du Judo en compétition pour la saison 2018/2019.

Pour les étrangers

- ◆ le signataire atteste qu'il est licencié auprès de la fédération nationale de son pays d'origine, assuré et en possession d'un certificat médical attestant qu'il n'y a aucune contre-indication à la pratique du judo en compétition pour la saison 2018/2019.

L'organisateur peut refuser un candidat lors des contrôles de passeport et de pesée s'il ne présente pas les documents demandés et ne sera pas remboursé de son inscription.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ◆ Les combattants doivent avoir au moins deux années de licences et être au minimum titulaires de la Ceinture Verte le jour de la compétition.
- ◆ Chaque judoka concourt dans sa catégorie d'âge, déterminée par son année de naissance.
- ◆ Les combattants ayant la double nationalité ne pourront représenter qu'un seul pays.
- ◆ Les combattants ayant participé à une compétition officielle internationale FIJ (hors Masters) durant les 2 saisons qui précèdent ne pourront pas participer.
- ◆ Les judogis **blancs** devront être réglementaires. Le premier combattant appelé portera une ceinture rouge personnelle.
- ◆ Toutes les marques de judogis sont autorisées si elles respectent le paragraphe « tenue des combattants des textes officiels de la FFJDA
- ◆ Les dossards officiels FIJ ou UEJ pourront rester sur les judogis.

AGES & DUREES DES COMBATS

Catégorie d'âge	Année de naissance (voir les exemples)	Durée des combats (min.)	Femmes	Hommes
30-34	1989 - 1985	3	F1	M1
35-39	1984 - 1980	3	F2	M2
40-44	1979 - 1975	3	F3	M3
45-49	1974 - 1970	3	F4	M4
50-54	1969 - 1965	3	F5	M5
55-59	1964 - 1960	3	F6	M6
60-64	1959 - 1955	2.5	F7	M7
65-69	1954 - 1950	2.5	F8	M8
70-74	1949 - 1945	2.5	F9	M9
75 et +	1944 et avant	2.5	F10	M10

ARBITRAGE

La compétition sera arbitrée en application stricte du règlement officiel de la FFJDA adapté à ce type de manifestation.

CATEGORIES DE POIDS

- ◆ Femmes : -48 kg ; -52 kg ; -57 kg ; -63 kg ; -70 kg ; -78 kg ; +78 kg
- ◆ Hommes : -60 kg ; -66 kg ; -73 kg ; -81 kg ; -90 kg ; -100 kg ; +100 kg

ORDRE DE PASSAGE DES CATEGORIES

L'ordre de passage des catégories d'âge est susceptible d'évoluer en fonction des inscriptions

09h00 Féminines et M1
10h00 M2
11h00 M3
13h00 M4
14h30 M5 / M6 / M7 / M8 / M9 / M10 / M11

FORMULE DE COMPETITION

- ◆ de 4 à 5 combattants : poules
- ◆ 6 combattants : 2 poules de 3, les deux premiers qualifiés pour les demi-finales
- ◆ 7 combattants : 1 poule de 4 et 1 poule de 3, les deux premiers qualifiés pour les demi-finales
- ◆ 8 combattants et plus : tableau à double repêchage
- ◆ pour 1, 2 ou 3 athlètes : l'organisation se réserve le droit d'effectuer des regroupements cohérents de catégories d'âge et/ou de poids, en privilégiant ceux par la catégorie d'âge la plus proche
- ◆ Prise en compte de la « Ranking List »
- ◆ Contrôle anti dopage possible.

RECOMPENSES ET MEDAILLES

Récompenses pour le podium de chaque catégorie :

- ◆ les 4 premiers dans le cadre des tableaux (1er, 2ème et deux 3èmes), à partir de 6 combattants,
- ◆ les 3 premiers dans le cadre de poules (1er, 2ème et 3ème), entre 2 et 5 combattants. Le 4ème de poule n'est alors pas considéré comme 3^{ème} ex-aequo.

Pour les Français

Les résultats pourront être pris en compte lors de l'établissement d'un classement au niveau national, établi par les différents organisateurs français (Tournoi Label A).

Pour toute information : <http://www.france-masters-judo.fr/>

RELATION GRADES / CHAMPIONNATS

- ◆ La relation grades-championnats sera appliquée, conformément aux textes officiels fédéraux (cf «Règlement des compétitions de loisir »).
- ◆ Les combattants se rapprocheront du site de la FFJDA, pour extraire les tableaux de résultats dès leur parution, pour la validation des points.
- ◆ Pour les étrangers, les responsables du Comité d'Organisation des Grades des pays concernés se rapprocheront du site de la FFJDA, pour extraire les tableaux de résultats dès leur parution pour valider les points, si leur fédération l'autorise.

PESEES ET CONTROLES

- ◆ Rappel : pas d'inscription, ni de pesée le jour J !
- ◆ La pesée et le contrôle auront lieu le vendredi 03 mai 2019 entre 18h00 et 21h00 sur le lieu de la compétition : Gymnase PIOT 344 Avenue Rhin Danube, 13127 Vitrolles.
- ◆ Un 2eme site de pesée pourra être proposé en fonction du nombre d'inscrits et du lieu d'hébergement.
- ◆ Il sera impératif de respecter les créneaux horaires des pesées.
- ◆ Aucune tolérance de poids
- ◆ Une pesée officielle de judokas tirés au sort aura lieu le matin même avant les premiers combats de la compétition. Le poids de l'athlète ne peut pas être de plus de 5% (sans judogi) que la limite du poids maximum officiel de la catégorie. Exemple : -73 kg ne doit pas dépasser 76.650 kg

ACCREDITATIONS, Accompagnant

- ◆ Chaque combattant se verra remettre une accréditation, lors de la pesée, la veille de la compétition.
- ◆ L'accréditation sera demandée obligatoirement pendant la compétition, pour accéder à la zone d'échauffement ou, à l'appel du nom du combattant, à la zone de compétition.
- ◆ Un seul coach sera autorisé par athlète en zone de compétition, il se présentera avec l'athlète et sortira de la zone de compétition avec l'athlète à l'issue du combat.
- ◆ Pas de Coach en kimono. Tenue correcte exigée.

DIVERS

DROITS A L'IMAGE :

L'inscription au Master Provence vaut accord au Comité 13 Judo du droit à l'image (photos, vidéo) pour tous supports de communication audio-visuel.



